Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260605-DELIB3050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 05/06/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 01/06/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS.
Absent : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).
Secrétaire de séance : Jocelyne PATUREAU.

3- Aménagement du bourg : convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental

Le conseil départemental a transmis à la commune son avis relatif au projet d'aménagement du bourg qui concerne notamment la Route Départementale 54.

En application du règlement de voirie départemental, tout nouveau projet sur route départementale doit faire l'objet d'une occupation du domaine public décrivant les travaux à réaliser, les conditions d'approbation et de réception, et son entretien ultérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.